

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2021

COMPTE RENDU

Ordre du jour

1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 août 2021.....	2
2) Compte-rendu des décisions prises par M. Le Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.....	2
3) Communications et informations du Maire.....	3
A. Affaires communales :.....	3
1) Acquisition d'un tènement vendu par M. PICHOT.....	3
2) Acquisition de portions de terrains vendus par M LABADIE et M CASTEL.....	3
3) Acquisition d'un tènement vendu par MM CARBONNEL et HAURREARD contre construction d'un mur route de la Craulière.....	4
4) Constitution d'une servitude au profit d'Enedis sur la parcelle B469.....	4
5) Classement dans le domaine public de la piste cyclable du « Bout du Fil ».....	5
6) Autorisation de signer la convention « plan numérique » pour l'école primaire.....	5
7) Autorisation de signer la convention de réservation de logements sociaux.....	5
8) Autorisation de signer la convention-cadre Manche Numérique.....	5
9) Adoption de la documentation juridique faisant suite aux nouveaux statuts de la SPL « Ports de la Manche ».....	6
10) Nouveau règlement du cimetière.....	6
B. Affaires financières.....	7
11) Nouveaux tarifs du cimetière.....	7
12) Adoption du rapport de la CLECT.....	7
13) Révision de l'attribution de compensation 2021 (AC Libre).....	8
14) Participation financière au GIP « Marité ».....	8
15) Réduction des tarifs des salles de sport.....	8
16) Versement d'une subvention supplémentaire exceptionnelle à l'association « Festival en Cotentin ».....	9
17) Frais de secrétariat pour les ASA.....	9
18) Versement de l'indemnité de budget au receveur municipal.....	10
C. Personnel communal.....	10
19) Création d'un poste d'agent technique polyvalent.....	10
20) Création de postes non permanents supplémentaires.....	11

9) **Adoption de la documentation juridique faisant suite aux nouveaux statuts de la SPL « Ports de la Manche »**

Par délibération du 11 juin 2021 le Conseil a adopté le principe du changement de statuts de la SPL « ports de la Manche ».

Afin de permettre la mise en œuvre de cette décision, il est nécessaire que le Conseil approuve les documents suivants:

- Le projet de nouveaux statuts,
- Le projet de pacte d'actionnaires,
- Le projet de règlement intérieur de l'assemblée spéciale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les projets de nouveaux statuts, de pacte d'actionnaires et de règlement intérieur de l'assemblée spéciale de la SPL.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.

Le Maire,

Gilbert DOUCET

Signé électroniquement

Conformément aux dispositions de code de justice administrative, le Tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

*- date de sa réception à la Sous-préfecture de Cherbourg ;
- date de sa publication.*

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

*- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
Par ailleurs, le présent compte-rendu est susceptible de recours dans les mêmes conditions.*